

DESACCORD AU PROCES D'ONEIL LEVESQUE

Le jury tente vainement, à deux reprises, de s'entendre.

Québec, 8 février — Après avoir délibéré pendant environ une heure hier après-midi, les jurés qui ont entendu le procès Goulet-Lévesque n'ont pu venir à un accord. Les deux poursuivis pour avoir violé les lois des douanes et de l'accise et d'avoir fraudé les deux gouvernements et le public sont maintenant en liberté sous caution après être restés incarcérés à la prison de Québec plus d'une semaine. C'est un véritable succès que viennent d'enregistrer M<sup>rs</sup> Allyn Taschereau, Antoine Rivard et Pierre DeVarennes qui ont été les avocats de la défense dans cette cause retentissante.

Les plaidoiries se sont terminées hier midi et la Cour s'est ajournée à deux heures et demie de l'après-midi. A la réouverture de la Cour, l'honorable juge Wilfrid Laliberté, qui a présidé le procès, a commencé son adresse aux jurés. Le président du tribunal, a exposé longuement les questions de droit terminées à 4 heures. Il y avait exactement quatorze jours que le procès était commencé.

L'honorable juge Laliberté a expliqué notamment que pour qu'il y ait conspiration, il n'est pas nécessaire que les deux accusés se soient entendus ensemble. Il suffit qu'ils aient conspiré chacun de leur côté dans un but commun. Par ailleurs, les jurés ne pouvaient réduire l'accusation. Ils devaient condamner les deux accusés pour conspiration ou les acquitter.

Après avoir entendu la charge du jury, les jurés se sont retirés pour délibérer à quatre heures. Ils reviennent vingt minutes après pour déclarer qu'ils ne s'accordaient pas pour rendre un verdict. Un délai d'une demi-heure leur fut donné par le président du tribunal et à ce moment ils n'avaient pas réussi à s'entendre. Nous avons appris par la suite que les jurés se sont divisés six contre six. Les cinq de langue anglaise et un Canadien français étaient pour un verdict de culpabilité, les autres pour un acquittement.

Quelle attitude prendra maintenant la Couronne devant cet échec? Il est question qu'elle changerait son acte d'accusation. Ce désaccord n'entraînera pas toutefois l'abandon de la cause. Peut-être qu'une demande de changement de plaidoyer sera faite de la part des deux accusés et qu'ils plaideront coupable à une accusation moindre.

Madawaska, Maine

Continue from page 2

of Edmundston. Tony Arsenault, Paul Archambault, Jack J. Barry, Romeo Gardner, Gilbert Dalgé, Lionel Dalgé, John Lapointe, Jean Albert, Alphonse Albert, Clifford Coranier, James Price, Gérard Dionne, Lionel Albert, Patrick Martin, Lucien Rioux, Ernest Dubé, Armand Martin, Onell Cyr, Jacques Albert, Edmond Clavette, Elmer Bouchard, Silvio Dionne, Joseph Deschaine, Norman St-Onge and Alberic Collins. Music was furnished by Miss Janet Soucy, Onell Cyr and George Guerrette of Edmundston. The girls tending the "Sweets Counter" were Gertrude Pelletier and Germaine Collin.

Those who organized this party were: Misses Catherine Albert, principal, Corinne Thibodeau, Alice Cyr, Florina Dufour, Laura Beaulieu, Cecile Dalgé, Janet Soucy, Murielle Albert, and Emelia Cyr.

Pour la moralisation des costumes de bain

Pour appuyer une demande de la Ligue Catholique Féminine, l'Association des Voyageurs de Commerce des Trois-Rivières, section locale, a poursuivi une volumineuse correspondance avec les marchands de la ville et les manufacturiers dans le but de moraliser et rendre plus hygiénique le costume de bain. Une belle campagne doit être menée durant l'hiver alors que se font les achats en prévision de la belle saison.

Plusieurs manufacturiers ont répondu qu'ils sont en faveur de ce mouvement contre les modes extrêmes qui prévalent sur nos plages du-

POUR VOS PLACEMENTS

A celui qui veut avoir un bon taux d'intérêt et en même temps avoir une bonne chance de refaire les pertes subies au cours des derniers quatre ans, nous recommandons l'achat d'une ou plusieurs des Valeurs suivantes. Quelques-unes des compagnies ont eu de la difficulté à payer leurs intérêts, mais elles y réussissent tout en réduisant leurs Obligations pendantes. Maintenant que les affaires s'améliorent, le prix de leurs Stocks augmente presque chaque jour. Il importe d'acheter maintenant avant que les prix augmentent.

Voici une liste de quelques Valeurs dont les coupons d'intérêt ont été payés régulièrement et que nous considérons actuellement comme placements assurés. Comparez leurs prix actuels avec celui du 3 Janvier 1934.

Table with columns: Valeurs, Taux, Maturité, 3 Jan. 1934, 13 Fév. 1934, Vance. Includes Canada Northern Power Company, Canada Cement Company, Dryden Paper Company, etc.

Les firmes suivantes, de Bois, de Pulpe et de Papier, n'ont pas payé leurs intérêts sur les obligations; elles ont été réorganisées depuis ou sont entre les mains d'un receveur, mais, grâce à l'amélioration générale dans leurs lignes d'industrie, il est pratiquement assuré que leurs obligations reviendront tout au moins bien près de leur ancien prix :

Table with columns: Valeurs, Rate, Maturité, 3 Jan. 1934, 7 Fév. 1934, Vance. Includes Abitibi Power & Paper, Donnatona, Fraser Companies, etc.

Quoique dans toute la liste on remarque des gains substantiels, vous noterez que les avances sont particulièrement marquées dans les valeurs papetières. Les prix de vente ci-haut sont sans doute instables et sujets à des variations quotidiennes. Il nous fera plaisir de vous donner un prix stable par téléphone ou télégramme, si vous nous le demandez.

Nous sommes maintenant en mesure de vendre et d'acheter les stocks à la Bourse de Montréal, Toronto et New York, ainsi que sur le Curb et le Mining Exchange, pour argent comptant ou marge raisonnable. Les ordres d'achat ou de vente peuvent nous être envoyés par téléphone ou télégramme à nos frais.

Sollicitant vos affaires, nous nous soucrivons,

Vos tout dévoués,

WINSLOW & WINSLOW

BANQUIERS EN OBLIGATIONS WOODSTOCK, N.-B.

NOTICE OF SALE

To Thomas B. Martin, of the Parish of St. André in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, Emelie Martin, of the said Parish of St. André, Woodstock, and all others whom it may concern :

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that there will be sold at public auction, in front of the Law Offices of John M. Keeffe, at Grand Falls, N. B., on Friday, the 13th day of April, A.D., 1934, at two o'clock in the afternoon, all that certain lot of land situated in the Parish of St. André aforesaid, known and distinguished as Lot Number 162, below Powers Creek, in Block One, containing 72 acres more or less, which said lot of land is more particularly described in a certain Indenture of Mortgage from the said Thomas Martin and Emelie Martin, his mother, to me, the undersigned, Cyrille J. Bérubé, of Caswell, in the State of Maine, one of the United States of America, Farmer, which said Mortgage is dated the 22nd day of March, A.D., 1922, and is registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska aforesaid, under official number 22593, excepting and reserving therefrom all that part of said lot, which said part of said lot was conveyed by a certain Deed made by the said Thomas Martin and others to Pierre Martin, by deed dated May 3rd, A.D., 1930, and which said Deed is duly registered in the office of the above mentioned Registrar of Deeds TOGETHER WITH all the buildings, improvements and appurtenances to the same belonging or appertaining.

The above sale will be made pursuant to a power of sale contained in said Mortgage, default having been made in the payment of the principal moneys and interest there by secured.

Dated the 12th day of February A.D., 1934.

Cyrille J. BÉRUBÉ, Mortgagee, John M. KEEFFE, Solicitor for Mortgagee 4fs-1574v.

ATTENTION !

La chasse au Chevreuil est maintenant prohibée. La loi est sévère pour ceux qui ne se conforment pas à ses exigences. Soyez généreux. N'allez pas détruire le gibier inutilement.

Publié par le Club de Chasse et de pêche du comté de Madawaska dans l'intérêt du comté, pour la préservation de nos ressources naturelles.

RHUMES D'ESTOMAC



UN MONUMENT A PAU, FRANCE, 3 — Le premier monument élevé par la France à la mémoire du maréchal Ferdinand Foch, commandant-en-chef des armées alliées pendant la guerre, sera dévoilé demain au cours d'une impressionnante cérémonie. Le général May Weygand, que Foch considérait comme devant hériter de sa succession militaire, sera le principal orateur de la circonstance.

NOTICE OF SALE

TO Aurore Michaud Albert of the City of Montreal, Province of Quebec and Emile Albert, her husband, and all others whom it may concern : — NOTICE IS HEREBY GIVEN that by virtue of a power of sale contained in an Indenture of Mortgage made by Aurore Michaud Albert and Emile Albert, her husband, to Richard Sullivan and Henry J. Sullivan, and assigned to Maxime Albert on the 25th day of February, A.D., 1926 :

THERE WILL BE SOLD for the purpose of satisfying the principal money and interest secured by the said Mortgage, default has been made in the payment of the same as therein provided, at public auction, in front of the Court House in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, and Province of New Brunswick, on Saturday the 31st day of March, A.D., 1934, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, all the lands and premises described in the said Indenture of Mortgage as follows : —

All that certain piece or parcel of land and premises situated, lying and being in the Parish of Saint Hilaire in the County of Madawaska and Province of New Brunswick being described and bounded as follows : — Beginning at a stake on the north side of the highway road between the division line of lands of Viktori Albert and Reverend Father Thomas Albert, thence running north to the Temiscouata Railway line a distance of about two hundred feet to a stake at the station road, thence south running along said station road sixty feet, to said "Vital Audibert" line running west one hundred feet to another stake; thence south along the division line between Viktori Albert and said Vital Audibert, running a distance of one hundred and fifty feet to the said highway road to a stake and thence running west along the said highway road a distance of about one hundred and thirty-five feet to the place of beginning; containing two acres more or less. Together with all the buildings, improvements and appurtenances to the said lands and premises belonging.

Dated the nineteenth day of January, A.D., 1934.

Maxime Albert, per C. J. LEGER, J. E. MICHAUD, Atty Assignee of Mortgage. Solicitor for Assignee. 4fs-25janv

A VOTRE SERVICE !

G. T. KENNEDY

Assurance Générale 89, rue de l'Eglise — Edmundston, N.-B.

Représentant les principales compagnies d'assurance : Vie, Feu et Accident-maladie.

JE NE M'OCCUPE OUE D'ASSURANCE — C'EST MA PROFESSION